

mon fils devrait bénéficier de 3 logiciels dont un correcteur orthographique, Antidote, qui est vraiment nécessaire pour lui. Cela fait plus de 9 mois qu'on l'attend et à chaque fois l'enseignant référent me demande à quoi sert ce logiciel.

- **S. L.-D.** : l'introduction des nouveaux moyens technologiques et de communication est un autre problème. Dans notre réseau, nous avons commencé à mettre en place des stages de formation pour les professionnels (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes). Il faut apprendre à se servir de l'outil, mais surtout à dé-

terminer l'indication précise de ces logiciels pour les enfants. Avant de mettre un enfant en classe avec un ordinateur en CE2 ou en CM1, il faut vraiment se poser la question : est-ce que ça va être un bien pour lui, une plus-value ou une moins-value ?

Le kit automatique pour tout enfant dys, AVS + ordinateur, est-ce que c'est un bien ? Est-ce que cela va l'amener vers l'autonomie ? Il faut se poser la question et je pense que tous les enfants dys ne bénéficieront pas de ce kit automatique. Il faut affiner les indications et il faut plus de recul.

Echange autour d'expériences

1^{er} atelier

La vie quotidienne de l'enfant



E. FABRE DE MORLHON, C. CHAUCHÉ, C. VALÉRI et I. POULET

Isabelle POULET, enseignante spécialisée, maître formateur, professeur ressource, Mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap de Paris, auteur de *Les Troubles spécifiques des apprentissages*

Elisabeth FABRE DE MORLHON, maman d'un enfant dyspraxique, créatrice de Serpodile.

Christophe CHAUCHÉ, adulte dysphasique, auteur de *Notre Meilleur Copain, comment expliquer la dysphasie aux enfants ?*

Echange animé par **Chantal VALÉRI**, responsable du Pôle éducation à la FFDYS

Chantal VALÉRI : Il est difficile de faire témoigner des jeunes enfants dys, c'est pourquoi je me fais leur porte-parole. Voici ce qu'ils entendent régulièrement à l'école, même s'il y a d'énormes progrès qui ont été faits : « c'est la galère », « c'est un élève broyé », « il est paresseux », « peut-être a-t-il un retard mental ? », « il va falloir de toute façon le réorienter »...

Dans la famille on entend : « tu le protèges trop », « chacun son rythme », « t'inquiètes pas, ça va se passer » !

Evidemment, les enfants perdent confiance en eux. Ils souffrent de frustrations, de culpabilité et j'ai très envie de dire : « plus jamais ça ! »

Christophe CHAUCHÉ : Je suis multidys : dysphasique, dyslexique, dysorthographique, dyspraxique et dysgraphique, mais je ne suis pas dyscalculique ! Donc je n'ai que 9/10.

Chantal VALÉRI : Quels sont les souvenirs que tu gardes de ta vie quotidienne d'enfant ?

Christophe CHAUCHÉ : En t'écoutant, j'avais l'impression de revenir 35 ans en arrière. J'ai aujourd'hui 42 ans. C'était exactement cela :

- tu es nul,
- tu n'arriveras à rien,
- tu as encore un 0, heureusement que je m'arrête à zéro, sinon tu aurais - 30,
- tu ne fais pas d'effort, reste au fond de la classe, ou encore,
- rends-toi ! Je te réveillerai à la fin du cours !

Donc, du coup, j'avais le moral dans les chaussettes. Finalement, je me demandais ce que j'avais et je me sentais débile. Je ne me sentais pas à ma place dans le système scolaire classique et donc je vivais dans la honte, la peur, l'angoisse, la peur de l'échec, aussi bien à l'école qu'à la maison car j'arrivais avec des mauvaises notes et je me comparais avec mes frères qui eux, réussissaient.

Les devoirs, c'était la galère ! Donc ma mère s'énervait parce que je n'y arrivais pas, moi, je me bloquais, et du coup, ma mère s'énervait encore plus et cela faisait boule de neige. Pour moi

le français, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, c'était une langue étrangère. J'aurais pu apprendre le russe, le chinois ou une autre langue, c'était la même chose.

On a dû m'expliquer ce que j'avais, mais quand on a 6 ou 7 ans, on ne sait pas trop ! Je n'avais pas trop compris : pour moi, j'avais une maladie honteuse, bizarroïde et j'allais chez les orthophonistes, mais pour moi, c'était une affaire entre adultes, c'est-à-dire, mes parents et l'orthophoniste. Et au bout d'un moment, j'ai eu une maladie étrange qui s'appelle « l'orthophonite aigüe » : je ne pouvais plus voir les orthophonistes en peinture ! Heureusement, cela se soigne très bien.

Chantal VALÉRI : I y a eu aussi du positif, des aides dont tu as pu bénéficier ?

Christophe CHAUCHÉ : En fait j'ai plutôt réussi, puisqu'aujourd'hui je suis comptable et donc je travaille. Je pense que le premier soutien, c'est celui de mes parents, même si ce n'était pas tous les jours faciles, mais ils étaient là et ils ont essayé de faire ce qu'ils pouvaient à l'époque, car il y avait moins d'information qu'aujourd'hui. C'est un soutien moral, un soutien tout au long de ma vie, pour essayer de me reconforter. Ils ont essayé aussi de me faire rire en m'achetant par exemple *Les Aventures du petit Nicolas*. Et là, ils ont eu un bon point parce que j'ai tout de suite adhéré, je me suis marré. Il y avait aussi des cassettes-audio, avec *L'Appel de la forêt*, *Robinson Crusoe*.

Je pouvais suivre à la fois en audio et donc au niveau de la lecture, c'était un grand soulagement pour moi, j'avais moins d'effort à fournir. Mes parents m'ont aussi fait découvrir Raymond Devos. Il joue avec les mots, alors que moi, j'avais du mal avec les mots. Il joue avec l'absurde, avec un lexique un peu absurde et il joue dans l'imaginaire et j'ai beaucoup d'imagination. Quelque chose s'est passée et je suis un grand fan aussi bien des sketches que des romans. Raymond Devos a écrit 5 ou 6 romans, aussi dans l'imaginaire comme *Les Quarantièmes Déli-rants* : l'au-delà de l'imagination.

Chantal VALÉRI : On voit tous à quel point les parents sont investis et je pense que lorsqu'on a un enfant dys, on est parti pour le parcours du combattant !

Elisabeth FABRE DE MORLHON : je suis maman de 4 enfants et ma fille aînée, qui a 13 ans aujourd'hui, est dyspraxique. Donc, on fait notre possible au quotidien pour essayer de l'aider et essayer de trouver des adaptations qui vont lui permettre de se servir de ce qui fonctionne bien chez elle et pour palier ce qui fonctionne moins bien. Par exemple, dans le quotidien, pour la douche, pour se laver : c'est vraiment pas sa tasse de thé, donc grâce à l'ergothérapeute, on utilise une fleur de douche qui se trouve sim-



plement dans le commerce, parce que cela m'a permis de mieux et du coup c'est plus facile. On range les vêtements dans un ordre bien précis pour qu'elle puisse se

souvenir qu'on met bien le tee-shirt sous le pull et non pas le pull et le tee-shirt ensuite. On utilise aussi beaucoup les livres audio parce que cela l'aide, elle écoute et effectivement, cela lui demande moins d'efforts. Tout ce qu'elle n'arrive pas bien à faire, quand il faut qu'elle le fasse « comme les autres », cela va lui demander plus d'efforts et ce sera plus fatiguant. Donc, quand on peut arriver à trouver des substituts pour que cela lui demande moins d'efforts, parce qu'après une journée de classe, rajouter les devoirs, les séances de rééducation, c'est compliqué. Ces substituts aident aussi très bien mes trois autres garçons qui n'ont aucun handicap.

Chantal VALÉRI : Quelles sont vos difficultés pour toutes les démarches avec l'école, avec les dispositifs ?

Elisabeth FABRE DE MORLHON : Il y a un gros travail à faire avec les enseignants, bien dialoguer avec eux, pour que les adaptations puissent être mises en place. Ensuite, il y a le suivi d'une année sur l'autre. Par exemple, dans le cas de ma fille, pour l'instant, on a toujours du mal à avoir écrit en fait toutes les adaptations dont elle peut avoir besoin, les textes en couleurs, l'ordinateur, ce qui est fait ou pas fait sur l'ordinateur. Finalement, ce processus-là n'est jamais écrit noir sur blanc et il y a tout un travail effectué avec les enseignants et les personnes qui s'occupent de sa rééducation pour que ces informations soient transmises d'une année sur l'autre et qu'on reste efficace le plus possible.

Chantal VALÉRI : Est-ce qu'aujourd'hui, elle a un projet personnalisé à l'école ?

Elisabeth FABRE DE MORLHON : Non, il y a des réunions, mais c'est vrai que cela lui manque pour justement avoir un suivi, car ce sont des enfants qui ont besoin d'avoir un cadre fixe, qui ne change pas, que les habitudes aident et c'est vrai que le fait de changer d'enseignant, de méthode, pour eux c'est compliqué !

Chantal VALÉRI : Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi on n'a pas pu mettre un projet personnalisé en place ?

Elisabeth FABRE DE MORLHON : On m'a expliqué que cela peut braquer les enseignants de donner un « mode d'emploi » de ma fille et de ce qu'il faut faire pour adapter et du coup, cela pourrait aller à l'encontre du but recherché.

Chantal VALÉRI : Au pôle éducation-scolarité de la FFDYS, nous mettons en place, dans le cadre de la réforme de l'école, un PAP. Le PPS restera dans le cadre de la reconnaissance du handicap par la MDPH et on souhaiterait que

dans le cadre d'un handicap moins sévère, qui puisse se traiter directement à l'école dans le cadre d'un projet personnalisé, il n'y ait qu'un seul projet, car là, je crois que les parents, les enseignants, tout le monde s'y perd, entre les PAI, PPRE, PPS. Donc nous allons œuvrer dans ce sens et faire des propositions évidemment.

Sinon, que se passe-t-il lors des moments difficiles, comme celui des devoirs ?

Elisabeth FABRE DE MORLHON : Les devoirs sont très compliqués, car après sa journée d'école, elle est déjà bien fatiguée. Elle peut tout à fait apprendre par cœur, la recracher, mais elle ne saura pas l'utiliser. C'est pourquoi j'essaie de trouver comment adapter la leçon pour qu'elle puisse la comprendre le plus rapidement possible et qu'elle puisse la mettre en œuvre, notamment avec les exercices de manière la plus simple possible. Hier soir, j'ai préparé la leçon sur la conjugaison en anglais. J'ai créé une fiche avec plusieurs étapes pour lui donner un déroulé. Il faut bien connaître son enfant et bien le comprendre pour trouver la bonne solution.

Chantal VALÉRI : Et quel est aujourd'hui votre travail ?

Elisabeth FABRE DE MORLHON : En raison du handicap de ma fille, des séances de rééducation et aussi des trois autres enfants, j'ai quitté mon travail et j'ai eu envie de monter ma propre société pour créer des outils pédagogiques pour aider ces enfants dans leur scolarité.

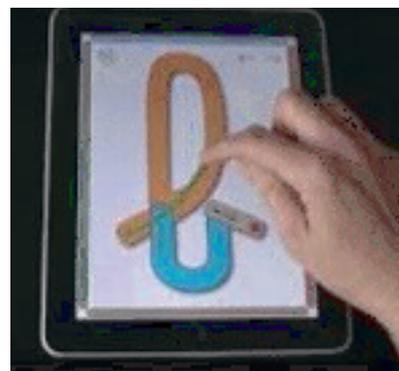
L'idée est d'utiliser ce que j'ai adapté pour ma fille, ce qui marche pour elle et de le rendre possible à plus grande échelle. Donc, on a commencé par une méthode d'écriture, des cahiers, une application pour l'I pad.

Chantal VALÉRI : Quand vous parlez de méthode d'écriture, on est dans la graphie ?

Elisabeth FABRE DE MORLHON : Oui. C'est l'apprentissage du geste de l'écriture. J'ai l'intention de continuer avec toutes les adaptations que je mets en place pour ma fille, car il existe

de nombreux d'enfants qui ont besoin des mêmes adaptations et mon objectif est justement de pouvoir mettre en place toutes ces adaptations-là !

On retrouve toutes mes applications sur mon site qui s'appelle Serpodile : <http://serpodile.com/>



Chantal VALÉRI : Christophe, tu disais que les enseignants t'avaient également aidé.

Christophe CHAUCHÉ : Aujourd'hui, les enseignants connaissent ces troubles, mais à l'époque, ils ne le connaissaient pas. J'ai rencontré des enseignants qui étaient passionnants et passionnés et qui ont essayé de faire ce qu'ils pouvaient. Je me souviens d'un prof de français qui était tellement passionné par la lecture et qui nous parlait de La Gloire de mon père d'une telle façon qu'on entendait les cigales chanter, qu'on sentait l'odeur du thym.



Donc cela donnait vraiment envie de lire. Je me souviens d'un prof d'histoire qui nous faisait revivre les batailles de Napoléon. On ressortait du cours en se disant : déjà, cela fait une heure ! Ces enseignants donnaient envie de travailler, d'avancer et cela m'a permis d'avancer et de progresser aussi.

Chantal VALÉRI : Je vous ai fait une description bien noire de ce que vivent les enfants à l'école, mais heureusement, on entend aussi d'autres choses. Comme l'a dit Christophe : « j'ai fait des rencontres extraordinaires ». C'est vrai qu'il y a des enseignants qui sont extraordinaires. J'ai entendu dernièrement Daniel PICOULY, qui est dyslexique, dire que finalement l'école de la République m'a tout donné et j'en profite pour vous dire que la FFDYS a salué favorablement la création des ESPE dans le cadre de la refondation de l'école. Nous sommes donc en train de préparer un document dans lequel nous allons lister les besoins de nos enfants. J'ai le plaisir de vous présenter l'une de ces enseignantes magnifiques, qui est à côté de moi, Mme POULET.

Isabelle POULET : Je suis enseignante de terrain. Je vais vous expliquer mon parcours comme enseignante spécialisée parce qu'il reflète un peu l'évolution des pratiques enseignantes et l'évolution de l'inclusion et de la reconnaissance des troubles dys. J'ai fait des études de philosophie, puis des études scientifiques et après, je me suis tournée vers le 1er degré parce que c'est plutôt là que l'enseignement est pluridisciplinaire et c'est ce qui m'intéressait. J'ai eu de la chance d'être formée, ce qui va redevenir le cas bientôt et j'ai tout de suite souhaité travailler dans un autre milieu que le milieu scolaire, donc j'ai travaillé en hôpital. C'était

vraiment un choix de côtoyer d'autre personnel que des enseignants. J'ai travaillé avec des enfants qui étaient, en particulier cérébraux lésés, traumatisés crâniens, infirme-moteur-cérébraux, qui avaient des troubles dys associés. Ce n'était pas des troubles spécifiques des apprentissages, mais des troubles vraiment consécutifs aux accidents de la vie ou bien à une naissance qui s'était mal passée. Ensuite, j'ai travaillé, toujours à l'hôpital, dans un centre référent des apprentissages, au Kremlin-Bicêtre avec le Dr BILLARD. Le service s'était modifié : il accueillait initialement des enfants avec des troubles infirmes cérébraux et il accueillait maintenant des enfants avec des troubles du langage. J'ai sauté sur l'occasion afin de découvrir autre chose en tant qu'enseignante. J'ai travaillé en établissements spécialisés, avec des enfants, mais aussi avec des adultes qui étaient en reconversion professionnelle. C'est un peu le choix et les hasards de la vie qui ont fait que j'ai eu ce parcours. Et puis, j'ai quand même enseigné en classe ordinaire dans le 1er degré et ensuite en collège, dans une UPI Troubles Spécifiques du Langage. C'est la première UPI qui s'est ouverte à Paris en 2001. Actuellement, on les appelle ULIS sur Paris, car cela dépend vraiment des régions. Même si on reconnaît que les troubles des apprentissages font partis des troubles des fonctions cognitives, les appellations varient suivant les académies encore aujourd'hui. Actuellement, on parle d'ULIS Troubles des Apprentissages dans l'académie de Paris.



En 2006, suite à la loi de 2005, les premiers postes d'enseignants référents ont été créés. J'avais donc travaillé 6 ans en UPI.

Mes élèves avaient terminé le cycle et je n'avais pas envie de reprendre un nouveau cycle, de repartir de la 6e pour les accompagner jusqu'en 3e, ce qu'on fait en UPI quand on est coordinatrice. Donc, en 2006, j'ai choisi d'être « enseignante référente » et c'est alors que j'ai connu le point de vue des familles, de vous les parents, ce qu'on a rarement en tant qu'enseignante, ce qui m'a beaucoup apporté. L'année d'après, je suis repartie sur le terrain pour occuper un poste de « professeur ressource » qui est rattaché à la mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Chantal VALÉRI : Qu'est-ce que la mission académique ?

Isabelle POULET : La mission académique s'occupe de la scolarisation de tous les élèves qui sont en situation de handicap. Dans le rôle de « professeur ressource », je m'occupe aussi des élèves avant qu'il y ait reconnaissance de handicap, parce que je suis rattachée à la mission académique en amont d'une reconnaissance de handicap. En tant que « professeur ressource », j'ai des liens avec la MDPH et avec les « enseignants référents ». La mission académique s'occupe des élèves qui sont reconnus handicapés et qui sont dans les classes ordinaires en inclusion individuelle et des élèves qui se trouvent aussi dans les dispositifs collectifs d'inclusion que sont les CLIS, les ULIS, ainsi que de ceux qui sont en établissements spécialisés.

Actuellement, je suis donc « professeur ressource ». Je suis également « maître formateur », c'est pourquoi je suis ravie d'apprendre que la formation des maîtres va être remise en place et qu'il va y avoir dans le cursus de formation des nouveaux enseignants des modules sur le handicap. Mais avant que les IUFM ne ferment, il n'y avait qu'une ou deux heures !

J'ai coordonné un ouvrage collectif qui est sorti en janvier 2013 chez Chroniques sociales : Les troubles spécifiques des apprentissages à l'école et au collège, dysphasie, dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie. Ce qui nous intéresse est de

voir les conséquences de ces troubles à l'école. Par exemple, on parle dans l'ouvrage de dysgraphie, quelque soit l'origine de la dysgraphie. On prend en compte les troubles graphiques, même si l'enfant n'est pas étiqueté dyspraxique gestuel.

En tant que « professeur ressource » de la mission académique, je travaille donc en lien avec les « enseignants référents » et la MDPH, je suis « option C », c'est une spécificité à Paris : je m'occupe à la fois des élèves qui ont un handicap moteur, qui ont une maladie organique ou un troubles spécifiques des apprentissages.



Quand je travaillais à l'hôpital avec des enfants cérébraux lésés, on parlait à ce moment là d'aphasie. C'était vraiment des atteintes au niveau cérébral neurologique. Maintenant, il s'avère que les troubles dys ont une origine neurologique, une origine génétique aussi, donc vous voyez le lien, qui n'est pas toujours fait dans d'autres académies, où on peut remettre plus facilement en cause le fait qu'il existe de vrais dys. Ce n'est pas un problème psychologique ou autre, il y a vraiment une origine neurobiologique à ces difficultés.

En tant que « professeur ressource », j'interviens auprès des élèves qui sont en inclusion individuelle dans les classes ordinaires. Mon rôle est de participer au repérage en amont, de participer au repérage et d'évaluer les besoins des élèves en situation de classe. Je donne mon avis sur la nécessité de mettre en place des aides extérieures à l'école, des AVS, du matériel pédagogique adapté (MPA), dont l'outil informatique. On recherche en équipe de suivi de scolarisation (ESS) l'orientation la plus adaptée des élèves qui ne peuvent pas continuer en inclusion individuelle. Je participe à l'élaboration de PPS quand il y a reconnaissance de handicap.

J'essaie de faire le lien entre tous les intervenants autour de l'élève parce que le partenariat est vraiment quelque chose d'important. On ne peut pas s'en passer quand on construit le projet de l'élève.

Mme FABRE DE MORLHON, vous disiez que vous vous retrouvez seule à gérer les adaptations de votre enfant, mais même s'il n'y a pas de reconnaissance, même s'il n'y a pas de PPS, il faut qu'on travaille tous ensemble, en partenariat. Cela ne doit pas reposer entièrement sur les familles. Maintenant il y a des outils pour accompagner. Mon rôle est d'informer.

J'ai été à la fois « enseignante spécialisée » et « maître formateur ». Quand j'ai passé mon certificat pour être « maître formateur », on s'est dit : « une enseignante spécialisée ne peut pas former des enseignants ordinaires ! » alors qu'au contraire, « je pense que plus on a affaire à des difficultés importantes bien ciblées, plus on comprend comment fonctionnent les apprentissages et plus on peut aider les enseignants ordinaires ».

Donc désormais, en tant que « professeur ressources », quand je vais dans les classes, j'évalue en situation de classe : je rentre dans la classe, je regarde les productions de l'enfant, je regarde l'attitude de l'enfant.

Mon rôle est aussi de discuter avec l'enseignant pour lui expliquer, au plus près des besoins que j'ai évalué pour l'enfant, comment on peut adapter la scolarité.

Parfois lorsque je le peux — nous sommes 5 à Paris dans mon option —, mon plus grand plaisir est de pouvoir faire des suivis réguliers, de voir les enfants une fois par semaine, parce que c'est par les élèves que j'ai appris

Je participe à la formation continue des enseignants et des AVS et maintenant nous allons être amenés à intervenir au niveau de la formation initiale. Chaque année se déroulent des journées académiques de formation dans les plus grands lycées parisiens : 200 à 300 enseignants viennent se renseigner sur les problématiques des dys.

Il y a un peu plus d'un an, avec le service de santé scolaire, nous avons élaboré une pla-

quette d'informations sur les dys, avec des définitions, des recommandations, des ressources numériques, ainsi qu'un arbre décisionnel pour aider les enseignants à trouver à qui s'adresser et quelles sont les modalités de scolarisation. Cet arbre décisionnel propose les ressources de l'école. Les RASED ne sont plus aussi nombreux, mais il reste encore des psychologues scolaires et surtout les médecins scolaires.

D'après les recommandations de la Haute Autorité de Santé, quand l'enseignant constate qu'il y a des difficultés, pour exemple d'apprentissage de la lecture, ce n'est pas à lui seul d'adresser la famille vers l'orthophoniste. Il faut d'ailleurs faire attention, car les difficultés de lecture peuvent avoir une origine autre qu'un problème de langage.

le stand APEDA



Les différentes modalités de scolarisation à Paris

- ? **L'inclusion individuelle** qu'il y ait un PAI TSA ou un PPS, une AVS ou pas d'AVS, un ordinateur avec ou sans AVS, on essaie de faire du sur-mesure.
- ? **L'inclusion collective** : c'est une particularité à Paris. Dans les textes, les enfants présentant des troubles du langage oral sont inclus dans les CLIS I. Or à Paris, il existe encore des CLIS IV qui accueillent à la fois des enfants ayant un handicap moteur (mais de moins en moins car quand il n'y a pas de troubles spécifiques des apprentissages (TSA), ils sont dans les classes et ils n'ont pas besoin d'être dans des dispositifs collectifs) et beaucoup d'enfants ayant des TSA. Dans le 2^d degré, il existe 5 ULIS Handicap moteur et 12 ULIS Trouble Spécifique du Langage (TSL). Il y a donc beaucoup de possibilité d'accueil.
- ? **Les établissements spécialisés** : pour les enfants pour lesquels il est plus compliqué d'être dans les écoles ordinaires.

Avant le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) qui va bientôt être mis en place, nous avons créé, à Paris et dans d'autres académies, un projet qui ressemble au PAP : le **PAI Troubles des apprentissages**. Cela fait un peu plus d'un an maintenant qu'il a été élaboré avec les médecins scolaires notamment et les psychologues scolaires. Le PAP reprendra peut-être certains éléments mis en place en partenariat avec la médecine scolaire. Le but est de le rendre le plus pratique possible pour les enseignants et que les aménagements puissent se poursuivre d'une année sur l'autre. Ce PAI est composé de rubriques qui reprennent toutes les compétences du socle commun, les programmes de l'Éducation nationale, avec la lecture, l'écriture, les mathématiques, l'apprentissage d'une langue étrangère et aussi des compétences plus transversales. Voici un exemple pour la lecture : on coche les adaptations qui correspondent le mieux au besoin des enfants. Au niveau de la lecture, pour un enfant dyslexique, il y aura de nombreuses adaptations à cocher, ainsi qu'au niveau de l'orthographe, mais au niveau de l'écriture, cela concernera plutôt un enfant dysgraphique.



le stand Serpodile
Elisabeth FABRE DE MORLHON et Isabelle POULET

Il faut faire la distinction entre adaptations pédagogiques et aménagements aux examens

Dans les nouveaux textes d'aménagements aux examens, la grille a changé cette année : les médecins scolaires vont accorder les aménagements aux examens que si l'enfant, tout au long de sa scolarité, a pu bénéficier d'adaptations. Ce n'est pas au dernier moment, la veille de l'examen que l'enfant va pouvoir utiliser d'un seul coup son ordinateur, pouvoir utiliser son tiers temps, alors qu'au préalable, il n'avait pas pu l'utiliser lors des contrôles ou devoirs sur table.

Les adaptations pédagogiques dans le PAI ont été constituées en tenant compte de ce qui était possible d'obtenir au niveau des aménagements aux examens.

Quelle est la procédure pour obtenir des aménagements aux examens ?

Il existe un formulaire unique, quelque soit le handicap ou quelque soit le trouble, car pour obtenir des aménagements aux examens, il n'est pas nécessaire que l'enfant ait une reconnaissance de handicap au préalable. C'est vraiment une confusion. Lors d'une réunion dans un lycée parisien pour des élèves de 2^{de}, des parents craignant que les enfants n'obtiennent pas les aménagements souhaités aux examens, avaient été poussés à demander la reconnaissance du handicap, alors que ce n'est pas nécessaire, parce que c'est le médecin scolaire qui accorde les aménagements, et il est vraiment question d'un problème de santé quand on a nécessité d'avoir des aménagements.

ments aux examens. Par exemple, un élève qui se casse le bras n'a pas besoin de reconnaissance de handicap pour avoir des aménagements ! Le formulaire est rempli par les parents avec le médecin scolaire, qui le transmet au médecin de la CDAPH, rattaché à la MDPH, qui va valider ou pas cette proposition d'aménagement.

Ce n'est pas de n'importe quel bilan orthophonique dont on a besoin, mais vraiment des tests étalonnés avec les déviations standards, ce qui n'est pas encore effectués par tous les orthophonistes. Nous avons donc besoin des éléments cliniques mais aussi de connaître la façon dont s'est déroulée la scolarisation.



le stand de CECIAA

une gamme de logiciels et matériels axés sur l'autonomie et l'aide aux personnes présentant une dyslexie, une dysorthographe, une dysphasie, une dyspraxie, une dysgraphie, une dyscalculie face aux problèmes de lecture et d'écriture.



CECIAA

ET LES TROUBLES DU LANGAGE



Les aménagements pour les évaluations nationales en CE1 et CM2

L'année dernière les évaluations n'ont pas été obligatoires, mais les années précédentes, elles ont été aménagées pour certains élèves : handicapé moteur, déficient visuel, dyspraxique. Cela a été une grande avancée pour faire entendre que c'était officiel et que c'est nécessaire pour compenser les handicaps d'aménager les évaluations. Même en utilisant les évaluations pour dyspraxiques, il ne faut pas les prendre telles quelles, mais encore les adapter pour essayer de faire du sur-mesure. Par exemple : au lieu que l'élève ait à mettre le signe < ou >, on lui propose sous forme de QCM et de phrases, puisque le verbal permet de compenser les difficultés pour ces enfants.

Les enseignants spécialisés essaient de remédier parce qu'il faut savoir à quel moment mettre les adaptations en place et essayer d'être au plus près des besoins des élèves. Donc, on ne va pas donner un ordinateur à un enfant de grande section, même s'il ne peut pas écrire à la main, sauf de rare cas évidemment. Pour un enfant dyspraxique, au début de l'apprentissage de l'écriture, on va essayer d'aménager, de lui donner les moyens de faire à son rythme cet apprentissage, avec certains outils. En revanche, après il faut apprendre à contourner les difficultés car ce qui est important c'est que l'élève progresse et puisse faire des acquisitions.

Les aménagements possibles pour les dys pour le Brevet et le Bac

- le tiers temps (mais il faut apprendre à le gérer)
- parfois la nécessité d'être isolé, parce que quand il y a besoin d'un logiciel de retour vocal ou quand l'AVS a besoin de lire, cela ne peut pas se faire dans la salle avec tous les élèves
- assistance à la lecture ou à l'écriture : soit l'élève a besoin d'un secrétaire qui lit les consignes et les textes, soit il a besoin d'un secrétaire qui écrit sous la dictée de l'enfant
- l'ordinateur avec les logiciels que l'élève sait utiliser habituellement
- l'agrandissement des sujets
- la dictée aménagée pour le Brevet
- la dispense d'épreuve de LV2 au niveau du Bac pour les élèves avec des troubles du langage oral et écrit
- la dispense de croquis en histoire-géographie et en enseignements scientifiques au niveau du bac pour les élèves dyspraxiques
- la conservation des notes et étalement de session, comme pour les autres handicaps.

Pour en savoir +
notre site www.dysphasie.org
rubrique « Education nationale »

Les adaptations pédagogiques en classe



Par exemple, le **Makaton** : on se sert de toutes les entrées visuelles, matérielles, kinesthésiques, gestuelles pour aider ces enfants. Il ne faut surtout rien s'interdire.

►...► **La méthode Borel-Maisonny** est surtout pour l'apprentissage de la lecture où le geste va soutenir le son, en particulier pour les syllabes.

►...► Lorsque je travaillais au Kremlin-Bicêtre, on utilisait la **méthode des jetons** (matériel), en particulier pour les enfants dysphasiques qui avaient vraiment du mal à segmenter la chaîne orale en mots.

►...► **La méthode Jeannot** est une vieille méthode, il y a aussi **ABC BOOM** : apprentissage de l'écriture où on met des gestes, des sons, du visuel, des couleurs. On essaie d'avoir des entrées multimodales.

►...► **Des lignes d'écriture en couleur avec des repères visuels.** Mme Fabre de Morlhon a créé des cahiers, il existe aussi des sites gratuits d'éditeur de page comme Jérôme Desmoulins (http://www.desmoulins.fr/index.php?pg=scripts!online!feuilles!form_feuille_methode_couleur), où tout est paramétrable.

►...► Pour l'aménagement de la lecture, la **police** la plus « facilitante », la taille, les espaces entre les lettres, mais aussi entre les mots, les interlignes, sur lignage des syllabes (logiciel coup-mots)

►...► **Les livres audio** (<http://www.litteratureaudio.com/>),

►...► **Les logiciels de retour vocal** (Dspeech ou Dragon Natural Speaking). Ce qui est intéressant, c'est quand il y a à la fois un retour vocal et un surlignage (syllabe par syllabe, mot par mot, phrase par phrase), comme un karaoké ! L'intérêt est de mettre en lien l'oral et l'écrit.

►...► **Les cartes heuristiques** sont très intéressantes à partir du CM2, notamment pour les enfants dysphasiques, pas pour les dyspraxiques. C'est une approche plus globale. Par exemple, une leçon d'histoire peut être adaptée.

►...► **Pose-op** pour la pose d'opération pour les enfants qui ont une dyspraxie visuo-spatiale.

Message aux enseignants

« C'est réellement une chance d'avoir un enfant différent dans une classe. Les enseignants se trouvent confrontés à des obstacles et ils sont dans l'obligation d'adapter. Une fois qu'il adapte pour cet enfant, l'enseignant va mieux comprendre comment fonctionne l'apprentissage en tant que tel et cela l'aidera pour tous les autres enfants.

Les enseignants ne sont pas tout seuls face à ces difficultés. Il existe une équipe et des ressources numériques, par exemple le site INTEGRASCOL, l'école pour tous. On y trouve des fiches par types de handicap ou de difficultés qui permettent d'aider les enseignants. »



POUR EN SAVOIR +

Troubles spécifiques des apprentissages à l'école et au collège, coordonné par Isabelle POULET, éditions Chronique Sociale

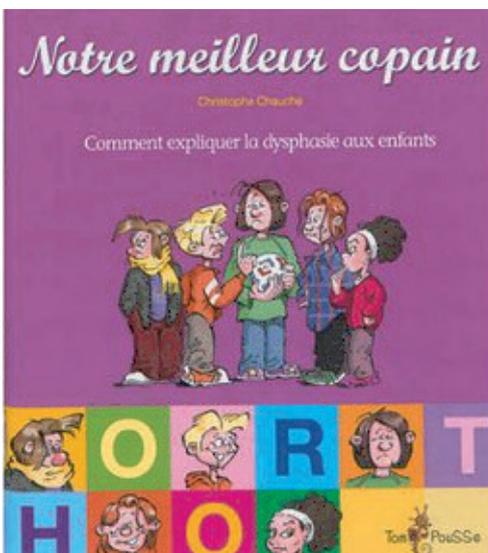
Message aux parents

« Avant 2000, les parents se sont mobilisés pour faire reconnaître la spécificité des troubles, dire qu'ils étaient invalidants mais qu'il ne fallait pas réduire l'enfant à ce trouble. On travaille sur l'inclusion et c'est normal qu'un enfant différent soit considéré comme un élève à part entière. Mais on peut agacer les enseignants en mettant en avant le trouble, car on les met en contradiction. En effet, quand on leur signale à la fois qu'il faut considérer cet enfant comme un élève comme les autres et qu'il faut faire des adaptations. On essaie de leur montrer que ce n'est pas une approche foncièrement différente, mais des adaptations qui vont également aider d'autres élèves. Il y a un juste milieu à trouver. Il ne faut pas plaquer des listes d'aménagements qui peuvent nuire à ces élèves, mais plutôt mesurer à quel moment on introduit ces adaptations et surtout mesurer ce qui correspond vraiment à cet enfant. Notamment, ce n'est pas parce qu'on va demander une AVS à temps plein pour un enfant dyslexique que cela va lui rendre service ! Le rapport KOMITES l'explique très bien. On le voit de plus en plus dans les classes où les AVS ne sont pas encore assez formées et que les enseignants n'ont plus l'habitude de collaborer avec les AVS et de préparer en amont les adaptations. Une AVS peut vraiment faire écran entre l'enfant et l'enseignant et par conséquent empêcher que l'enfant soit considéré comme un élève à part entière. Donc tout est à doser, tout est subtil.

Et puis, l'enfant évolue, compense, il trouve d'autres moyens, il a des compétences extraordinaires dans certains domaines et en tant qu'enseignant on doit s'appuyer sur ce qui fonctionne. C'est pourquoi il faut faire confiance à l'enfant lui-même et à ses capacités d'adaptation. Malgré tout, les parents doivent rester vigilants et savoir identifier les bons partenaires. »

Chantal VALÉRI : Merci pour la clarté de votre intervention ! Christophe, vous avez aussi eu la chance d'avoir une orthophoniste qui lui a expliqué ce dont il souffrait. Il a compris et cette orthophoniste lui a dit : tu es intelligent. Il est important que les enfants sachent qu'ils sont intelligents, que leur intelligence est préservée et ce n'est pas forcément aux parents de le dire parce qu'ils ne vont pas le croire. Et vous voyez ce jeune homme qui est à côté de moi qui est dyslexique, qui est dysorthographique, dys-

En premier lieu, il faut que les enfants dysphasiques comprennent qu'ils ne sont pas idiots, qu'ils sont intelligents, qu'ils peuvent réussir dans la vie. En deuxième lieu, il s'adresse à leurs camarades de classe parce qu'un enfant qui a du mal à parler, les enfants se demandent : qu'est-ce qu'il a ? Est-ce qu'il est débile ? Est-ce un extra-terrestre ? Ensuite, cela sert pour expliquer à son entourage : la famille, les parents, les frères et sœurs, mais aussi aux enseignants, aux orthophonistes. Pour la petite histoire, j'étais dernièrement à Valence pour la Journée nationale des Dys, et une orthophoniste et une enseignante viennent me voir après la conférence et me m'expliquent : « dans ma classe, j'ai un enfant qui est dysphasique, j'ai acheté le livre et je l'ai lu en classe Et les enfants ont compris. » L'orthophoniste ajoute : « l'enfant est venu me voir le soir tout content en me disant que l'enseignante avait expliqué à l'ensemble de la classe ce qu'était la dysphasie et qu'il était enfin reconnu ! ». Et depuis ses camarades de classe le regardent différemment et finalement sont devenus ses copains !



praxique, dysphasique et dysgraphique, il lui est arrivé quelque chose d'assez extraordinaire. L'année dernière pendant la

Journée nationale des Dys, nous lui avons suggéré d'expliquer ce qu'était la dysphasie et Christophe a tellement d'imagination qu'il est parti le samedi soir avec cette idée en tête et qu'un ou deux jours après, il m'a envoyé une histoire entière ! Il avait créé tout le texte d'un livre qui est maintenant édité : Notre meilleur copain.

POUR EN SAVOIR +

Mon Meilleur Copain
de Christophe CHAUCHÉ,
sur le site des éditions

Christophe CHAUCHÉ : Le but est que les enfants dysphasiques comprennent ce qu'est leur handicap, mais ce livre est aussi un outil pour les enseignants afin qu'ils puissent l'expliquer à la classe.

Chantal VALÉRI : Quel âge avait l'enfant ? Car il est préférable de demander son accord à l'enfant.

Christophe CHAUCHÉ : Je ne connais pas l'âge de l'enfant mais il était d'accord. L'enseignant lui a posé la question. Donc j'ai été très satisfait « C'est gagné ! J'ai bien ciblé le problème ! »

Elisabeth FABRE DE MORLHON : Lorsque j'ai dit à ma fille que j'allais participer à la Journée nationale des Dys, elle m'a demandé de faire passer un message : « c'est hyper important que les gens croient en moi, en mes capacités, que je puisse y arriver même avec un peu plus de temps, qu'ils pensent que je peux réussir. »



Elisabeth FABRE DE MORLHON, parent d'un enfant dyspraxique et hémiprégique, a créé des supports pédagogiques adaptés.

Ces outils pédagogiques se trouvent sous forme de cahiers et d'une méthode auditive, visuelle et verbale sur tablette Android.

En aidant son enfant, la créatrice de Serpodile a constaté que, lorsque l'on trouve la bonne méthode ou le bon support, ces enfants peuvent entrer dans un nouvel apprentissage. Leur cerveau ne fonctionne pas de la même manière que le nôtre, mais il est possible de trouver un mode de fonctionnement qui leur convient.

Il suffit de trouver les bons moyens pour mettre leurs compétences en valeur.

Ils sont disponibles à la vente sur son site **Serpodile**.

POUR EN SAVOIR +

Serpodile

<http://serpodile.com>

<http://blog.serpodile.com/tag/dyspraxie/>

POUR EN SAVOIR ENCORE +

→ Un nouvel ouvrage sur la scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages a été édité par la FFDys et l'APAJH : description de la nature des troubles et les conséquences dans les apprentissages, mais aussi pistes possibles d'aménagements pédagogiques.

Ce sont des supports très concrets, à la fois pour les parents, pour les enseignants et pour favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants.

www.education.gouv.fr



Dans les ressources éducol, des séquences adaptées pour les troubles dys ont été ajoutées, en octobre 2013, mais

aussi pour les enfants porteurs de déficience visuelle et auditive.

Ce sont des séquences disciplinaires pour les enseignants 2^d degré, avec des séquences de 6^e et de 3^e adaptées. Il est expliqué aux enseignants à quel moment les difficultés peuvent apparaître chez certains élèves et quels types d'adaptations il est utile de mettre en place.

<http://eduscol.education.fr>

l'écolepour tous



<http://www.ecolepour tous.education.fr/accueil-scolarisationdeslv.html>

2^e atelier

Accompagner les études et l'insertion professionnelle

Alexandre ABDELAZIZ, étudiant multi-dys,
membre de l'association Droit au Savoir,

Roselyne DUCHESNE, Mission Insertion THALES

Dominique BELLION, BNP Paribas

Olivier Burger, AREVA, Pôle Emploi FFDYS



Nous sommes désolés : des problèmes techniques nous ont empêché de retranscrire le débat qui s'est déroulé lors de cet atelier



le stand AAD